



Doc. 14142
11 octobre 2016

Harmoniser la protection des mineurs non accompagnés en Europe

Amendement¹ n° 13

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, au début du paragraphe 8.2.8, remplacer les mots «en ce qui concerne les enfants migrants portés disparus» par les mots suivants:

«afin de prévenir la disparition des enfants migrants non accompagnés»

1. 2016 - Quatrième partie de session

